

République Française  
Département : ARIEGE  
Arrondissement : Pamiers  
**CAMON - Commune**

Séance du vendredi 03 avril 2026

Délibération N° DE\_2026\_021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 30/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Michel LEDANSEUR.

Présents : Michel LEDANSEUR, Marianne ROQUES, Julien MERLOS, Madeleine CUYPERS, Martine RODRIGUEZ, Jean-Christophe JAMMES, Sylvie CZECZOTKA, Bieze HUISMAN, Mathieu MILANESE, Sylvain DUMONS, Léo DE SOUSA TANCHAO

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie CZECZOTKA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des délégués au Pays des Pyrénées Cathares**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément aux statuts de l'association Pays des Pyrénées Cathares, il y a lieu de désigner un conseiller titulaire et un conseiller suppléant qui représenteront la commune auprès de cette association

Il est fait appel à candidature

**M. Sylvain DUMONS** (titulaire) et **Mme Martine RODRIGUEZ, M. Léo De SOUSA TANCHAO, Mme Madeleine CUYPERS** (suppléants) proposent leurs candidatures

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité

**M. Sylvain DUMONS** est désigné représentant titulaire à l'association Pays des Pyrénées Cathares

**Mme Martine RODRIGUEZ, M. Léo De SOUSA TANCHAO et Mme Madeleine CUYPERS** sont désignés représentants suppléants à l'association Pays des Pyrénées Cathares

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel LEDANSEUR  
Président de séance

Sylvie CZECZOTKA  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 07/04/2026  
Date de réception de l'AR: 07/04/2026  
009-210900742-DE\_2026\_021-DE  
A G E D I

DE\_2026\_021